



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

**DCM 25/034 – URBANISME – Garantie emprunts réhabilitation Hoche
Brassens (CDC Habitat)**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. BERTRAND Romain par Mr GOUT Christophe
- M^{me} MICHEL Fleur par Mr CADIOU Patrick
- M. BOVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M^{me} SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-034-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE
HOUILLES

DCM 25/034

DIRECTION DES FINANCES - URBANISME

Objet : Réhabilitation Résidence Hoche-Brassens (CDC Habitat) – Garantie communale des emprunts et convention de réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 302-5 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-3, L. 2121-29, L. 2252-1 et suivants,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 2298 et 2305,

Vu le contrat de prêt n°167201 en annexe, signé entre CDC HABITAT SOCIAL, SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ, l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le projet de convention de réservation de logements à intervenir entre la Commune de Houilles et CDC Habitat tel que joint en annexe,

Considérant la demande formulée par CDC Habitat, tendant à garantir un contrat de prêt que cet organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que l'octroi de cette garantie d'emprunt permettra à la Commune de Houilles de bénéficier de droits de réservation en flux qui seront ajoutés à la convention d'objectifs des réservations de logements entre la Commune de Houilles et CDC Habitat pour toute la durée de l'emprunt prorogée de 5 ans,

Considérant qu'il convient d'établir par convention, les conditions de réservation de ces logements,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n°167201 d'un montant total de 2 627 536,00 € souscrit par l'emprunteur CDC Habitat Social auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°167201 constitué d'une seule ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 627 536,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-034-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Article 2 : **PRÉCISE** que le prêt est destiné à financer la réhabilitation de 126 logements collectifs sise 45 à 63 rue Hoche à Houilles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : **PRÉCISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : **PRÉCISE** que la Commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 6 : **APPROUVE** les termes de la convention de réservation entre la Commune de Houilles et CDC Habitat, annexée à la présente délibération, identifiant les droits de réservation au bénéfice de la Commune qui seront ajoutés dans la convention de gestion en flux avec CDC Habitat, en contrepartie de la garantie d'emprunt apportée par la Commune.

Article 7 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 8 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le

présent acte.

AR. délivré le : 20 FEV. 2025

Publication effectuée le : 20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour : 20 FEV. 2025

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-034-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025